



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

POLICE DES ROUTES **Restriction de circulation**

RC 401-B-P **Gare de Jouxkens**

En raison de la mise en place de nouveau aiguillages du LEB à la gare de Jouxkens (route de Neuchâtel) le tronçon de la Route Cantonale N° 401-B-P, compris entre l'intersection avec le chemin de la Fleur-de-Lys et l'intersection avec le chemin des Jardins, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

Les nuits
Du lundi 28 juillet 2025
Au jeudi 31 juillet 2025
De 01h30 à 05h00

Une signalisation de déviation sera mise en place par Prilly – Cheseaux-sur-Lausanne – Romanel-sur-Lausanne – Jouxkens-Mézery dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Avis

- Communes de Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Prilly, Jouxkens-Mézery
- Gendarmerie, CET-Blécherette, le Mont-sur-Lausanne, Renens
- Police Lausanne, Police Ouest lausannois
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- DGMR Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations





Etat de Vaud / DICIRH

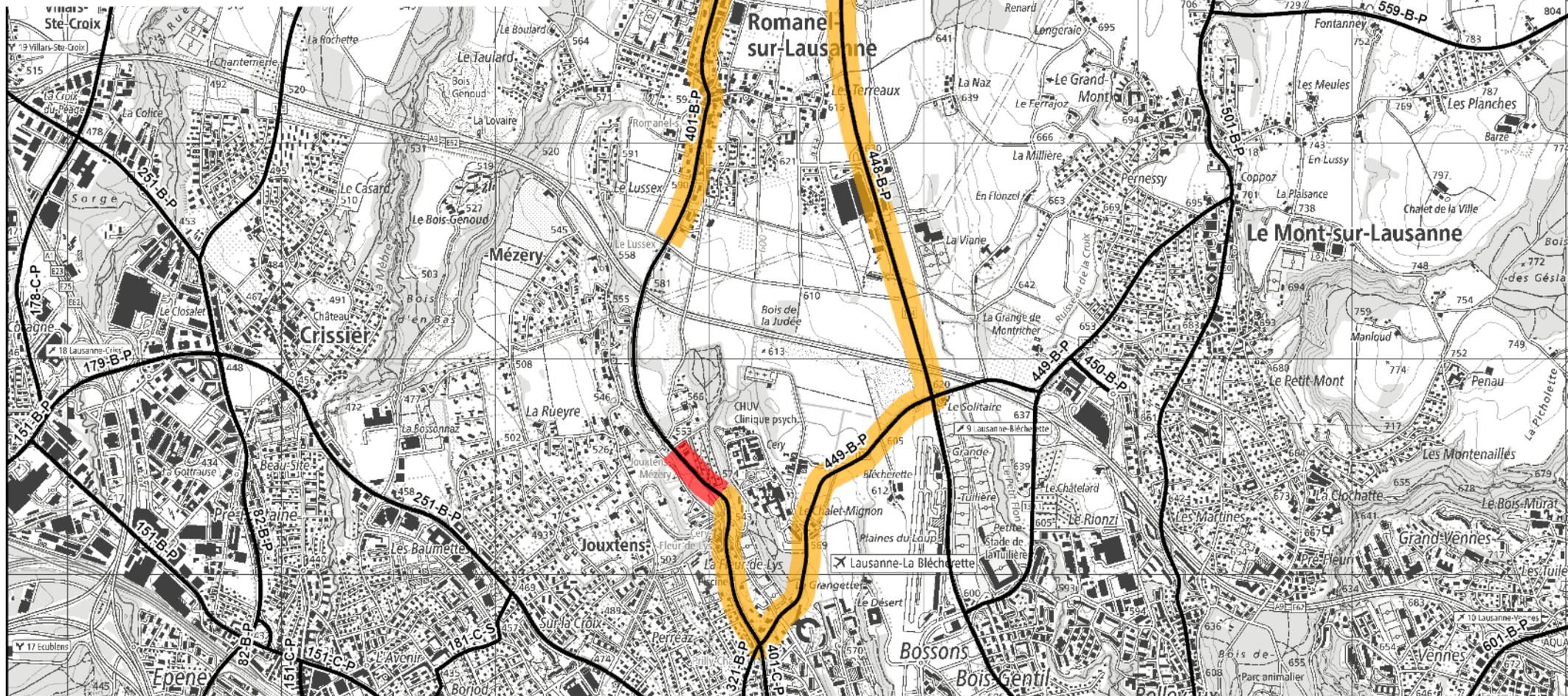
Direction générale de la mobilité et des routes



RC 401-B-P Gare de Jouxten

Date	Dessin	Référence	N° Plan
18.06.2025	CSA	2521-61-E1	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre





**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 401-B-P
Romanel-sur-Lausanne

En raison de la mise en place de nouveaux aiguillages du LEB à Romanel-sur-Lausanne (route de Lausanne) le tronçon de la Route Cantonale N° 401-B-P, compris entre l'intersection avec le chemin de la Sauge et l'intersection avec le chemin avec le chemin de Sous-Mont, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

La nuit
Du lundi 4 août 2025
Au mardi 5 août 2025
De 01h30 à 05h00

Une signalisation de déviation sera mise en place par Jouxteins-Mézery – Prilly – Cheseaux-sur-Lausanne – Romanel-sur-Lausanne dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de Romanel-sur-Lausanne
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Avis

- Communes de Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Prilly, Jouxteins-Mézery
- Gendarmerie, CET-Blécherette, le Mont-sur-Lausanne, Renens
- Police Lausanne, Police Ouest lausannois
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- DGMR Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations





Etat de Vaud / DICIRH

Direction générale de la mobilité et des routes



RC 401-B-P Romanel-sur-Lausanne

Date	Dessin	Référence	N° Plan
18.06.2025	CSA	2521-61-E2	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

